

# Communiqué



## DE PRESSE

Communiqué de presse

Paris, le 24 juillet 2020

### **La Métropole du Grand Paris se félicite de la décision de la Ville de Saint-Denis de rejoindre la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine**

**Le Métropole du Grand Paris se félicite de la décision prise le 23 juillet 2020 par le Maire de Saint-Denis, Mathieu HANOTIN, lors du premier Conseil municipal de la Ville, annonçant l'intégration imminente de la commune dans la ZFE métropolitaine.**

Lancée le 1<sup>er</sup> juillet 2019 par la Métropole du Grand Paris, la ZFE vise à améliorer la qualité de l'air en réduisant la circulation des véhicules polluants (à commencer par les véhicules Crit'Air 5 et non classés quelle que soit leur motorisation) à l'intérieur du périmètre de l'A86. Avec d'ores et déjà 55 communes engagées et 81% de la population concernée, la ZFE métropolitaine représente la plus importante en France.

Depuis 2016, la Métropole du Grand Paris aide les particuliers et notamment les plus modestes pour acquérir un véhicule propre neuf ou d'occasion à travers le dispositif « Métropole Roule Propre ! ».

Pour rappel, dans le cadre du guichet unique, les aides cumulées de l'État et la Métropole peuvent représenter jusqu'à 19 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre neuf et jusqu'à 12 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion. Ces deux montants incluent la surprime ZFE d'un montant maximal de 2 000 euros.

*« La Métropole du Grand se félicite de la décision de Mathieu HANOTIN qui, dès sa prise de fonction, a fait de la qualité de l'air une priorité. Cette décision, prise par l'une des plus grandes villes de la Métropole, envoie un signal fort et permet de se rapprocher d'une couverture totale du périmètre de la ZFE. Nous devons agir tous ensemble dans ce sens comme l'a réaffirmé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 juillet 2020 », souligne Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.*